Département du Lot Sous-Préfecture Figeac Canton de Lacapelle Marival

COMMUNE DE THEMINES PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres en exercice: 11

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Le jeudi 17 septembre deux mille vingt, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 08 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire.

<u>Présents</u>: Mme BEST C.; Mme BOUYGUES G.; M. BRUNET J.; M. FOUQUET H.; M. JOUANTOU F.; M. LESCOLE P.; Mme PRACHT BRUNET L.;

<u>Absent excusé</u>: M. BIENAYME A. <u>Procuration</u>: Mme LAMOTHE M Non excusée: Mme VALLET I

Secrétaire : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

ORDRE DU JOUR:

I- Approbation du compte rendu du 03 septembre 2020

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II- <u>Choix des locataires pour le logement situé au-dessus de la salle de quartier</u>

Environ 10 visites et 15 appels

Deux dossiers ont été déposés pour une demande de location.

Après examen des dossiers, le conseil, à l'unanimité, se positionne sur le dossier de M. PRIEM et Mme LALANDE au 10 octobre 2020.

A faire : préparation bail et prendre une délibération

III- <u>Préparation des mais</u>: au vu de la situation sanitaire, à reporter, à voir sur 1^{er} semestre 2021.

Faire un email aux habitants pour les prévenir.

IV- Questions diverses

■ « Cœur de village » : voir Labathude, Issendolus, Le Bourg.

Voir site du Grand Figeac, urbanisme, cœur de village

45 % des travaux sont financés par Le Grand Figeac

- Une demande de rendez-vous avec le CAUE pour une cohérence d'aménagement du territoire de la commune va être programmée.
- Investissement sur un bien immobilier : maison appartenant à M. PEYROT.

Avant toute proposition d'achat, M. LESCOLE veut réaliser une liste des maisons à vendre.

■ Ecoles Gramat:

-en maternelle : 1 846 € /élève

-en primaire : 691 € /élève

Pour Thémines, la participation demandée est 2 305 € (0.5 élève en maternelle et 2 élèves en primaire)

Pour rappel:

Lacapelle Marival : 1 650 € en maternelle et 707 € en primaire, pour 1 élève

Aynac : 1 593€ en maternelle et 867 € en primaire, pour 1 élève

- Eclairage lotissement : à faire brancher pour le mur. Prévoir un éclairage haut dans le hameau (4 300€ pour 1 solaire)
- Déplacement du récup verres de chez Paul (sur la départementale D840) à coté de l'abri bus de l'autre côté de la route. Attention, ce talus n'appartient pas à la commune donc demande à faire aux propriétaires Attention à la traversée pour les piétons (enfants, poubelles...)
 Appeler Mme PANCOU ►D 140
- Nuisance Pigeons : cages de piégeage prêtées par l'association de chasse : voir Arnaud

■ Etanchéité de la cuve à gaz

Trou de la cuve n'est pas stable. La propriétaire de la maison mitoyenne demande à la mairie de faire des travaux pour sécuriser le trou de la cuve et étanchéifier le mur. La société Thamié a procédé au curage du trou de la cuve. Il faut rétablir et étanchéifier le trou de la cuve. Demander 1 devis à

un maçon.

■Travaux:

- réinstaller les panneaux du hameau
- Lestrade : branche de noyer à couper
- ^a L'Incalmie : arbre mort. Donner le bois.
- peinture logement au-dessus de la salle des fêtes
- plancher de la vieille tour à refaire. L'entreprise JAMMES doit proposer un devis
- Journées pertes : voir Christian du TRIAS pour l'organisation.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Le Secrétaire, Le Maire, Le Conseil Municipal,